

Conditions générales de vente 2024/2025

Traiteur LA TOQUE VENDOMOISE (SARL U CHAMPO)

1 / Commande - réservation :

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux relations entre, d'une part, le CLIENT agissant soit à titre individuel, soit pour le compte d'une société et, d'autre part la SARL U CHAMPO – LA TOQUE VENDOMOISE – 9 bis Rue de la Perchaie – 41100 VENDOME. Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Toute commande ou réservation n'est définitivement enregistrée par la SARL U CHAMPO que lorsqu'elle a été confirmée par écrit - devis signé et daté par le client ; après versement d'acompte ou d'arrhes selon le cas (confère article 5 conditions de paiement des présentes conditions générales de vente).

2 / Tarifs :

Les tarifs indiqués sur les devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission du devis. Tous nos prix s'entendent en euros et TTC pour les particuliers et HT pour les entreprises.

La T.V.A. actuellement en vigueur est de :

5,5% pour tous produits préparés et vendus à emporter/à livrer (incluant les boissons non alcoolisées), destinés à une consommation non immédiate, sans aucun autre service.

10% pour toutes les boissons non alcoolisées, tous produits destinés à une consommation immédiate, ainsi que la location de matériel ou de vaisselle associée.

20% pour toutes les boissons alcoolisées, location de matériel ou vaisselle sans prestation alimentaire.

Le montant TTC des devis suivra toute évolution des taux fixés par l'Etat. Ceci est une clause irrévocable et ne fera l'objet d'aucune re-négociation entre les parties.

3 / Modification – annulation – Report :

3/a – Modification du nombre de convives:

Le client s'engage sur le nombre de convives à l'issue de la négociation et au moment de la prise de commande. La commande devenue ferme et définitive, le client pourra en modifier le nombre dans une fourchette de + ou - 10%. Toute modification du nombre de convives fera l'objet d'une réévaluation de la facture finale. Le client peut annoncer ces modifications jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de réalisation des prestations.

3/b – Annulation partielle ou totale :

Toute annulation partielle ou totale de commande sur le choix des prestations initialement prévues, faite par le client doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à la SARL U CHAMPO au minimum 30 jours avant la date de prestation. Pour une annulation partielle ou complète de commande faite par le client, les arrhes versées seront conservées par la SARL U CHAMPO; sauf si annulation plus de 6 mois avant la prestation. Dans ce cas, il vous sera restitué la moitié des arrhes versées. Toute annulation par la SARL U CHAMPO des mets de la prestation commandée, et sauf en cas de force majeure, entraînera le remboursement du double des arrhes versées par le client, dans les conditions légales, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Le client qui n'a pas manifesté son souhait de ne plus honorer les prestations définies est tenu au complet paiement du prix.

3/c – Report :

En cas de report par le client de la date de réception pour quelque cause que ce soit, les versements d'arrhes seront conservés par la SARL U CHAMPO, étant donné que ce report correspond à une annulation de la date initiale.

4/ Prix :

Les tarifs de nos devis le jour de la commande sont fermes pendant la durée de l'option précisé dans l'article 2 de nos conditions générales de vente. Ces prix pourront être révisés en fonction des cours des produits saisonniers et des conditions économiques, à l'expiration du délai de l'option. Tous les prix sont indiqués en euros.

4/a – Supplément

Toutes prestations (marchandise, boisson, personnel, location de vaisselle et matériel, transports, etc...) non incluses dans le devis, feront l'objet d'une facturation.

4/b - Logistique

Pour des raisons techniques (lieu avec étage, inaccessibilité camions, etc ...), ou d'insalubrité, nous réservons le droit de refuser de travailler dans certains lieux. Si la cuisine du lieu n'est pas suffisamment équipée, une proposition d'équipement (matériels) vous sera faite en option.

4/c - Disponibilité

Les produits et services sont facturés sous réserve de disponibilité. En cas d'indisponibilité, la SARL U CHAMPO s'engage à pallier à cette indisponibilité par des produits et services équivalents.

5/ Conditions de paiement :

Concernant nos clients professionnels, et conformément aux articles L441.3 et L441.6 du code de commerce, il sera appliqué pour tout retard de paiement une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40.00€ (non soumise à la TVA).

Sauf convention contraire expressément prévue dans le devis (exemple : mariage), les conditions générales de règlement sont les suivantes : arrhes 30% du montant TTC du devis, solde restant à la réception de la facture et après réalisation de la prestation.

Mariages, ... : Echancier avec versement d'arrhes à hauteur de 50% du montant TTC estimatif du devis avant la date du mariage et le solde restant à réception de la facture le jour de la réalisation de la prestation. Toutes sommes non payées à sa date d'exigibilité mentionnée sur l'échancier produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard au taux égal à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal annuel par jours de retard de la date de la facturation. En cas de retard de paiement, la SARL U CHAMPO se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

6/ Réclamation :

Aucune réclamation sur le déroulement de la réception ne sera recevable au-delà des 24 heures suivant la fin de celle-ci. Toute contestation concernant la facture ne pourra être prise en compte au-delà des sept jours suivants la date de la facture.

7/ Responsabilité - assurance :

Les mineurs étant sous la responsabilité de leurs parents, la SARL U CHAMPO décline toute responsabilité quant à l'abus d'alcool les concernant, de même que l'abus d'alcool qui pourrait être fait, en général. Nous dégageons également notre responsabilité sur des oublis ou des erreurs concernant

des menus adaptés à votre demande, de type : allergique, sans sel, hallal, casher,... La SARL U CHAMPO décline toute responsabilité en cas de vol de fonds et valeurs, perte, dégradation des effets appartenant aux clients et/ou aux participants qui pourraient survenir à l'occasion de la réception.

La SARL U CHAMPO s'engage à respecter les locaux qui abritent la prestation. A cet effet, le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tout recours à l'encontre de la SARL U CHAMPO et garantir la société de tout recours qui pourrait être engagé par les participants. En outre, le client sera seul responsable de toute perte, casse, dégradation qui pourrait être causé par les participants et/ou par le personnel dont il a la charge, sur les biens et le matériel appartenant à la SARL U CHAMPO et sur ceux mis à la disposition de l'organisateur à titre de location ; il fera l'objet d'une facturation complémentaire. La restitution du matériel se fera par les soins du client dans les deux jours suivant la réception. Les casses, manquants, et non restitution de matériel à la SARL U CHAMPO seront facturés.

Concernant la location de matériel ou vaisselle uniquement (sans prestation alimentaire) : Le client est responsable du matériel ou de la vaisselle dès la mise à disposition. Les chaises Napoléon sont uniquement utilisables en intérieur, elles doivent être rendues propres et rangées dans leur chariot. La Vaisselle et linge de table sont rendus sales (vaisselle débarrassée et rangée selon le conditionnement de livraison, linge secoué et replié sommairement et rangé dans les sacs fournis). En cas de non-respect de ces conditions : facturation 95€ HT de l'heure. La SARL U CHAMPO décline toute responsabilité du fait : d'accidents pouvant résulter de l'utilisation du matériel (étuves, friteuses,...), des retards de livraison liés à des cas de force majeure (accidents, intempéries, grèves...). Le tarif de location s'entend pour une durée de 24 heures. La location sur le week-end doit être impérativement retournée le lundi matin qui suit la prestation. Toute perte, casse, dégradation et non restitution de matériel ou vaisselle sera facturé.

8/ Communication :

Sauf interdiction formelle du client, la SARL U CHAMPO se réserve le droit d'utiliser des photos de réception, hors personnages et références au nom du client; pour sa communication personnelle (plaquette, presse, internet...).

9/ Force majeure :

SARL U CHAMPO pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution si elle se trouvait dans l'impossibilité de les assurer en cas de force majeure, d'un évènement irrésistible et extérieur ou de cas fortuit (grève, incendie, dégâts des eaux, neige, décès, guerre, émeute, manifestation, blocage, difficulté de circulation, tout sinistre affectant l'établissement, etc...).

10/ Litiges :

A défaut de règlement amiable, les litiges seront de la seule compétence du tribunal du défendeur ou du lieu de l'exécution de la prestation. Pour faire servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vendôme le 1er Octobre 2024

SARL U CHAMPO

LE CLIENT

Lu et approuvé, date et signature :